Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 035-213502495-20251127-2025_70-DE

République française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Sainte-Anne-sur-Vilaine
1 Place de l'église 35390 SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE

Sainte-Anne-sur-Vilaine

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/11/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	10	13

Vote
À l'unanimité
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-sept novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Commune de Sainte-Anne-sur-Vilaine s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de GAUDICHON Jean-Michel, maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie électronique aux conseillers municipaux le vingt novembre deux-mille-vingt-cinq. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés en mairie le vingt novembre deux-mille-vingt-cinq.

Présents : Mesdames : RIFFAULT Katia, COGREL Chrystèle, GEFFRAY Karine, HAMELINE Christèle, GILBERT Dominique

Messieurs : GAUDICHON Jean-Michel, maire, POULAIN Christian, LERAT Thierry, GUIBERT Gaëtan, GRANDHOMME Anthony

Procuration : SINANIAN Didier à LERAT Thierry

HAMARD Nelly à GAUDICHON Jean-Michel

HÉLUARD Jean-Paul à POULAIN Christian

Absent excusé :

A été nommée secrétaire : RIFFAULT Katia

2025-70 FINANCES - Facturation des travaux à la boulangerie et à la maison, sise 1 rue de Messac

Vu le Code général des collectivités territoriales.

Monsieur le maire expose au conseil municipal :

De facturer la société Boulangerie Cavazzini, sise 14 place de l'église 35390 Sainte-Anne-sur Vilaine pour les travaux suivants :

- Remise en état de la boulangerie :
  . Changement de serrure : 500 €
  . Nettoyage et débarras par les services municipaux : 10 heures * 69 euros/heures.

De facturer à madame PERRIN Laurence :

- La remise en état du logement, sise 1 rue de Messac :
  . Peinture et tapisserie de deux pièces : 2 450€
  . Nettoyage et débarras par les services municipaux : 5 heures x 69€/heures.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter la proposition de monsieur le maire.
- D'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 035-213502495-20251127-2025_70-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :

En mairie, le 04/12/2025,
Le maire,
Jean-Michel GAUDICHON

